



## Conservatoire des Sites de l'Allier

# Site NATURA 2000 « Gorges du Haut-Cher »

## Animation du document d'objectifs - *Rapport d'activités 2010* -

Convention-cadre du 17 décembre 2009 fixant les modalités d'animation du Document d'Objectifs Natura 2000 du site FR8301012 – Gorges du Haut-Cher entre le syndicat mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et le Conservatoire des Sites de l'Allier.

## SOMMAIRE

---

Le présent rapport se fonde sur les thèmes constituant le document d'objectifs du site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher" :

### **Thème 1. Animation, communication, information, formation**

---

- Recalage parcellaire du périmètre du site
- Charte Natura 2000
- Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)
- Réunions du comité de pilotage du site
- Articulation technique et financière avec la structure porteuse
- Développement des outils de communication
- Formation des agents communaux
- Sollicitations diverses

### **Thème 2. Coordination des procédures et réglementation**

---

- Coordination des politiques de l'Etat
- Compatibilité des documents d'urbanisme
- Evaluation des incidences

### **Thème 3. Fréquentation touristique et de loisirs du site**

---

- Animation nature
- Semaine de l'environnement de Montluçon

### **Thème 4. Actions liées à la gestion de l'eau**

---

### **Thème 5. Actions de gestion des milieux naturels**

---

- Contrat Natura 2000 "Restauration des landes de Nerdre"
- Etude de caractérisation des milieux "ouverts" des gorges du Haut Cher

### **Thème 6. Suivis scientifiques, évaluation et suivi du programme**

---

#### **Bilan financier**

#### **Annexes**

## **Thème 1. Animation, communication, information, formation**

Parmi les actions relevant de la mission générale d'animation, les principaux travaux menés en 2010 concernent la mise en place des outils de contractualisation. Dans ce cadre, il s'est avéré indispensable de travailler préalablement sur une définition plus précise du périmètre Natura 2000 (*périmètre d'application des outils*).

### ▸ **Recalage parcellaire du périmètre du site Natura 2000**

L'unité de contractualisation de la Charte Natura 2000 est la parcelle cadastrale. Pour les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (*MAET*), aucune unité de contractualisation n'est réellement imposée. Cependant, les agriculteurs volontaires se doivent d'intégrer la mise en place des mesures souscrites sur des unités géographiques fixes et identifiables telles que la parcelle agricole (*dans le cas d'une portion de parcelle, le contractant est invité à matérialiser la limite de la partie contractualisée*).

**Le périmètre officiel du site (validé par le comité de pilotage du 5 février 2004) n'est pas calé sur les limites cadastrales**, ce qui ne permet pas aujourd'hui l'ouverture complète du dispositif de contractualisation de la Charte. De même, les parcelles agricoles incluses dans le périmètre officiel ne le sont que partiellement, ce qui engendre des difficultés de contractualisation au dispositif MAET.

Au regard de ces difficultés et de la volonté des acteurs locaux de mettre en œuvre ces outils, **le comité de pilotage du site, réuni le 25 mars 2010, a validé le principe de recalage du périmètre officiel sur les limites cadastrales** des parcelles déjà concernées par le site et d'entreprendre, aux vues de cette extension significative, une consultation officielle des collectivités.

Une première phase de concertation a alors été menée auprès de chaque commune du site par l'élaboration d'un dossier présentant la liste des parcelles cadastrales concernées ainsi que l'évolution de l'emprise du périmètre Natura 2000 (*dossier non annexé*).

Les modalités de ce travail de recalage ont évolué lors de la réunion du comité de pilotage du 15 octobre 2010. En effet, les services de l'Etat ont lors de cette réunion relevé **la possibilité de définir des propositions argumentées de retrait de parcelles concernées par le site, ou a contrario, d'intégration de nouvelles parcelles cadastrales**. Ce principe a été retenu par le comité de pilotage.

Des actions complémentaires ont donc été réalisées afin de définir, sur des critères scientifiques et techniques validés par les services de l'Etat, des propositions d'intégrations et de retraits de parcelles et d'en identifier les propriétaires avec l'appui des communes. Chaque commune a ainsi été destinataire d'une deuxième version du dossier précité et présentant les différentes propositions, l'identité des propriétaires concernés et les copies des correspondances (*courriers d'invitation, courriers de réponse, etc.*). Les courriers adressés aux propriétaires les conviaient notamment à une réunion de concertation réalisée le 24 novembre 2010.

Des entretiens individuels auprès de plusieurs communes du site ainsi que de propriétaires ont complété cette phase de concertation (*rencontres avec Mme le Maire de Mazirat le 14/10/10 – avec les élus de Lignerolles le 29/11/10*).

Cette concertation s'est poursuivie jusqu'à l'organisation d'un troisième comité de pilotage, le 16 décembre 2010. Cette instance a ainsi **validé les dernières actions menées, les propositions d'intégration et de retrait ainsi que le lancement de la consultation** par la Préfecture de l'Allier.

- *Annexe 1 : dossier de concertation adressé à chaque commune du site (ex. commune de Mazirat)*
- *Annexe 2 : courrier-type adressé aux propriétaires pour les propositions d'évolution de périmètre*
- *Annexe 3 : diaporama d'animation de la réunion d'information du 24/11/2010*
- *Annexe 4 : fiches constitutives du dossier de consultation sur le recalage du périmètre*

### ► **Charte Natura 2000**

La Charte Natura 2000 a été validée par le comité de pilotage du 4 mai 2009. En l'absence d'un périmètre d'application cohérent (*paragraphe ci-dessus*), le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier (*réunion du 16/03/10 avec la participation du CSA*) ont convenu d'une ouverture du dispositif en deux temps, complémentaires à la procédure de recalage du périmètre, soit :

- L'ouverture du dispositif au 1<sup>e</sup> septembre 2010 pour les parcelles cadastrales entièrement incluses dans le périmètre officiel du site ;
- L'ouverture du dispositif au 1<sup>e</sup> septembre 2011 pour les autres parcelles, au regard de la consultation de recalage du périmètre et de leurs nouvelles intégrations, totales, dans le site.

Sur ces éléments, le CSA a établi les deux listes de références cadastrales correspondantes et à fournit la liste des parcelles totalement incluses dans le site à la DDT Allier pour l'établissement de l'arrêté préfectoral d'ouverture du dispositif. Une note descriptive de la démarche a également été réalisée puis transmise à chaque commune.

Aucune sollicitation n'a eu lieu pour la contractualisation de la Charte Natura 2000 en 2010.

- *Annexe 5 : copie de l'arrêté préfectoral ouvrant la contractualisation de la Charte*
- *Annexe 6 : affiche d'information transmise à chaque commune du site*

### ► **Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAET)**

Le CSA a entrepris en 2010 l'élaboration du projet agro-environnemental du site. Un groupe de travail a ainsi été réuni pour définir les MAET le 18 février 2010. Ce projet a ensuite été présenté au comité de pilotage du 25 mars 2010. En parallèle, le CSA a présenté le projet auprès de la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE), tenue le 4 mars 2010. Au regard des difficultés de mise en œuvre (*périmètre d'application*), la CRAE n'a pas donnée de suite favorable au dossier pour l'année 2010 et n'a, de fait, pas permis la contractualisation sur le site.

Une deuxième présentation du projet agro-environnemental a été réalisée lors de la CRAE du 22 novembre 2010. La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne (DRAAF) a renouvelé l'arbitrage émis le 4 mars mais a pris note de la démarche de recalage du périmètre et donc d'une possible ouverture du dispositif au terme de la consultation et de la validation du nouveau périmètre par l'Etat.

- *Annexe 7 : diaporama d'animation du groupe de travail " MAET "*
- *Annexe 8 : compte-rendu du groupe de travail agricole du 18/02/2010*
- *Annexe 9 : diaporama de présentation du projet à la CRAE Auvergne du 04/03/2010*
- *Annexe 10 : projet agro-environnemental du site*
- *Annexe 11 : diaporama de présentation du projet à la CRAE Auvergne du 22/11/2010*

### ▮ Réunions du comité de pilotage du site Natura 2000

Le Comité de pilotage du site, sous la Présidence de M. CHITO, a été réuni à trois reprises en 2010 (25 mars, 15 octobre et 16 décembre). Le CSA a activement participé à la préparation et à l'animation de ces réunions, en lien avec les services du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

- *Annexe 12 : diaporama d'animation du COPIL du 25/03/2010*
- *Annexe 13 : diaporama d'animation du COPIL du 15/10/2010*
- *Annexe 14 : diaporama d'animation du COPIL du 16/12/2010*

### ▮ Articulation technique et financière avec la structure porteuse

Le CSA et le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher se sont rencontrés à quatre reprises pour suivre les actions en cours et établir conjointement les axes de travail :

- 21 janvier 2010 à Montluçon
- 9 juin 2010 à Marcillat-en-Combrailles
- 8 septembre 2010 à Marcillat-en-Combrailles
- 28 octobre 2010 à Montluçon

De même, le CSA suit l'émergence de différents projets de développement sur le territoire du Haut Cher afin d'intégrer, le plus en amont, les enjeux du site Natura 2000 (*Ateliers du Paysage, définition du SCOT*).

- *Annexe 15 : relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CSA du 21/01/2010*
- *Annexe 16 : relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CSA du 09/06/2010*
- *Annexe 17 : relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CSA du 08/09/2010*
- *Annexe 18 : relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CSA du 28/10/2010*

### ▮ Développement des outils de communication

En raison de l'émergence des travaux de recalage parcellaire du périmètre Natura 2000, la réédition de la plaquette d'information a été repoussée en 2011. Des actions préalables ont cependant été menées en 2010 afin de définir un plan de communication pour le site, les publics visés et les outils existants (*plaquette info, site Internet, panneaux in situ, etc.*).

- *Annexe 19 : Projet de plan de communication du site Natura 2000*

### ▮ Formation des agents communaux

Cette action, initiée en 2009, a été poursuivie cette année. Un descriptif de la formation a dans un premier temps été élaboré puis proposé aux collectivités du site sous forme de questionnaire. Les informations recueillies ont ensuite permis de définir le programme de la formation.

La première session de cette formation a été réalisée le 14 décembre 2010 à la mairie de Saint-Genest (24 participants). La deuxième session a été réalisée quant à elle le 25 janvier 2011 et à réunie 20 participants.

- *Annexe 20 : descriptif de la formation et questionnaire*
- *Annexe 21 : diaporama d'animation de la 1<sup>ère</sup> session (en salle)*

### ▸ Sollicitations diverses

Le CSA a été destinataire de différentes sollicitations durant l'année 2010 :

- Communauté de communes de Marcillat en Combrailles : création d'une maison de la Combraille (*échange mails et accueil au CSA le 2 février 2010*) ;
- Club escalade de Vichy-Cusset : mise en place de signalétique sur le site d'escalade de Lignerolles (*échanges mails*) ;
- Conseil général de l'Allier : animation sur site auprès des agents du CG dans le cadre de la semaine du développement durable (*2 avril 2010*).

## **Thème 2. Coordination des procédures et réglementation**

---

### ▸ Coordination des politiques de l'Etat

Le CSA participe en tant que structure animatrice du site Natura 2000 à l'élaboration du SAGE Cher Amont, confiée à l'Etablissement Public Loire.

De même, le CSA a participé le 23 septembre 2010 à la concertation départementale sur la procédure de révision du classement des cours d'eau (*mise en œuvre des nouveaux classements au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement*).

Lors de cette réunion, des compléments d'information ont été sollicités par le CSA auprès de la DDT Allier sur la compatibilité des objectifs du site Natura 2000 (action GE2 du DOCOB) avec l'absence de classement (liste 2) du Cher entre Prat et Rochebut. Ce point, débattu durant la réunion, a été reformulé par le CSA auprès de la DDT.

→ *Annexe 22 : copie-mail relatif à l'avis du CSA sur le classement de la rivière « le Cher »*

### ▸ Compatibilité des documents d'urbanisme

Le CSA a été sollicité par la DREAL Auvergne concernant l'instruction de la révision du plan local d'urbanisme de Lavault-Sainte-Anne. Le CSA avait pour rôle d'informer sur les enjeux et de veiller à leur prise en compte dans le PLU.

### ▸ Evaluation des incidences

Le CSA a été amené à apporter une analyse sur le projet de création de la station d'épuration de Teillet-Argenty, soumis à l'instruction de la DDT Allier. Dans ce cadre, des éclairages ont été portés au porteur de projet (*communauté d'agglomération montluçonnaise*) afin d'identifier les enjeux sur la zone et de définir des préconisations de travaux.

→ *Annexe 23 : copies-mails relatifs à l'analyse du projet de création de station d'épuration*

### **Thème 3. Fréquentation touristique et de loisirs du site**

---

#### **► Animation nature**

Le CSA a réalisé une animation nature sur la commune de Montluçon le 29 septembre 2010. Le parcours a permis aux participants de découvrir les landes sèches des côtes de Nerdre, leurs caractéristiques écologiques. La seconde partie de l'animation a permis de communiquer sur le contrat Natura 2000 de restauration des landes et sur la nature des travaux prochainement menés.

- *Annexe 24 : communiqué de presse de l'animation nature*
- *Annexe 25 : copie d'article-presse informant la réalisation de l'animation nature*
- *Annexe 26 : copie d'article presse paru dans la Montagne*

#### **► Semaine de l'environnement**

Le CSA a participé à la semaine de l'environnement organisée par la ville de Montluçon. Il a réalisé dans ce cadre deux posters destinés à communiquer sur le contrat Natura 2000 de restauration des landes de Nerdre.

- *Annexe 27 : poster de présentation des landes de Nerdre*
- *Annexe 28 : poster d'information des travaux de restauration des landes (contrat Natura 2000)*

### **Thème 4. Actions liées à la gestion de l'eau**

---

Suite à une sollicitation de membres du comité de pilotage de former un groupe de travail "Qualité de l'eau", une synthèse des actions menées depuis la validation du document d'objectifs a été menée puis portée à connaissance. Une rencontre a de même été organisée le 26 février 2010 entre l'EPL Loire, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et le CSA afin de faire le point sur les actions menées dans le cadre du SAGE Cher mont.

Une rencontre a été réalisée avec l'Union des pêcheurs Bourbonnais le 2 mars 2010 afin de recueillir leurs attentes sur cette thématique.

Le principe de constitution de ce groupe de travail a été validé par le comité de pilotage du 25 mars 2010 avec la liste des participants. Ce groupe sera réuni au cours du premier trimestre 2011 et sera conjointement animé par le CSA et l'EPL Loire.

### **Thème 5. Actions de gestion des milieux naturels**

---

#### **► Contrat Natura 2000 "Restauration des landes de Nerdre"**

L'année 2009 avait permis au CSA de finaliser l'élaboration d'un contrat Natura 2000 visant à restaurer les Landes de Nerdre (*projet définitif validé par le COPIL du 4 mai 2009*). Ce contrat Natura 2000, sous maîtrise d'ouvrage CSA, a été déposé à la DDT Allier le 30 novembre 2009.

Les actions menées en 2010 ont été le suivi de l'instruction du dossier par les services de l'Etat, la sensibilisation préalable auprès du grand-public (*cf. paragraphe Thème 3*) et des partenaires (*Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Groupe local de la Ligue pour la Protection des Oiseaux*) de même que l'encadrement des premières interventions.

Une convention relative à l'attribution d'une aide du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer pour la mise en œuvre de ce contrat a été établit entre M. le Préfet de l'Allier et le CSA le 1 juin 2010.

Les premières interventions de ce projet ont été menées le 14 décembre 2010 avec la réalisation de la mesure GH4 du contrat soit l'écimage de la zone de lande mûre (1280 m<sup>2</sup>).

### ▀ Etude de caractérisation des milieux " ouverts " des gorges du Haut Cher

La connaissance des gorges permet aujourd'hui d'identifier la présence singulière de milieux naturels qualifiés d'ouverts sur ce territoire. En effet, des pelouses et des landes, aujourd'hui de faible superficie et morcelées, se distinguent de la composante forestière prépondérante des gorges. Ces milieux naturels jouent un rôle essentiel dans la diversité écologique du site. Cette réflexion aboutit à la nécessité d'entreprendre une étude permettant, d'une part, de croiser les caractéristiques écologiques de ces milieux particuliers avec l'histoire des activités humaines, et d'étudier, d'autre part, l'état de conservation de ces éléments de biodiversité et leur pérennité et la faisabilité d'un projet de restauration et de gestion de ces milieux naturels.

Ce premier volet de caractérisation des milieux naturels " ouverts " a été mené durant l'année 2010. Il s'appuie tout d'abord sur une approche globale des milieux présents dans les gorges, de leurs caractéristiques écologiques et de leurs histoires.

Cette étude sera poursuivie en 2011 afin d'établir, pour les milieux naturels dont la nécessité d'opérations de réhabilitation est révélée, une analyse de faisabilité technique et financière.

---

→ *Annexe 29 : 1<sup>e</sup> volet de l'Etude milieux ouverts*

## **Thème 6. Suivis scientifiques, évaluation et suivi du programme**

---

Le CSA a entrepris en 2010 la mise en place d'un nouveau protocole de suivi des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site. Le souhait de moderniser ce protocole a pour objectif de mieux synthétiser les enjeux et actions et de présenter au comité de pilotage un document synthétique et accessible. Ce tableau de bord est voué à évoluer au cours des actions et permettra de prioriser les actions de suivi sur le site.

Le CSA a également réalisé, au côté de l'association Chauves-Souris Auvergne, le suivi des gîtes estivaux connus au sein ou à proximité immédiate du site Natura 2000.

---

→ *Annexe 30 : tableau de bord des suivis scientifiques du site*



## Bilan financier 2010

Actions	Moyens humains	Coût
<b>Animation du document d'objectifs</b>		
Recalage parcellaire du périmètre Natura 2000	16,0 j	6 640,00 €
Mise en œuvre de la contractualisation de la Charte Natura 2000	4,5 j	1 867,50 €
Mise en œuvre de la contractualisation des Mesures agri-	4,0 j	1 660,00 €
Aide technique à la mise en œuvre de projets favorables à la	1,5 j	622,50 €
Articulation technique et financière	5,5 j	2 282,50 €
Comités de pilotage	5,0 j	2 075,00 €
<b>Coordination des procédures et réglementation</b>		
	1,0 j	415,00 €
<b>Communication, information, formation</b>		
Information auprès des acteurs professionnels et services de l'Etat	1,0 j	415,00 €
Formation des techniciens communaux	4,5 j	1 752,50 €
Interprétation et valorisation pédagogique	2,5 j	1 037,50 €
<b>Actions liées à la gestion de l'eau</b>		
	1,0 j	415,00 €
<b>Actions de gestion des milieux naturels</b>		
Information contrat Natura 2000 "restauration des landes de Nerdre"	4,0 j	2 145,64 €
Etude de caractérisation des milieux ouverts des gorges	9,0 j	6 641,93 €
<b>Suivis scientifiques et évaluation</b>		
	2,5 j	1 037,50 €
<b>Suivi et évaluation des actions mise en œuvre</b>		
Frais de missions (déplacements...)	3,0 j	1 245,00 €
		1 632,40 €
<b>Total :</b>	<b>65,0 j</b>	<b>31 884,97 €</b>
<b>Subvention allouée :</b>		<b>29 810,00 €</b>

Date	Lieu	Objet	Véhicule	Kilométrage	Forfait repas
21-janv.	Montluçon	Réunion Pays de Montluçon et Nerdre	Véhicule CSA	153	12
18-févr.	St Thérènce	Groupe de travail MAET	Véhicule CSA	177	
25-févr.	Haut Cher	Diffusion DOCOB - mairies	Véhicule CSA	231	5
26-févr.	Marcillat en Combrailles	Rencontre SAGE Cher	Véhicule CSA	179	
2-mars	Montluçon	Rencontres UPB et Pays de Montluçon	Véhicule CSA	155	5
16-mars	Yzeure	Réunion Périmètre N2000 - DDT 03	Véhicule CSA	43	
19-mars	Lignerolles/Ste Thérènce	Rdv Elus + Visite panneaux	Véhicule CSA	183	5
25-mars	Marcillat en Combrailles	COFIL	Véhicule CSA	179	12,5
4-juin	Moulins	Récupération posters Nerdre	véhicule salarié	37	
9-juin	Marcillat en Combrailles	Rencontre Pays Monluçon	Véhicule CSA	179	
28-juil.	Lignerolles/Ste Thérènce	Etude milieux ouverts	Véhicule CSA	206	5
3-août	Sainte-Thérènce	Etude milieux ouverts	Véhicule CSA	181	5
25-août	Lavault-Sainte-Annce	Etude milieux ouverts	Véhicule CSA	161	5
8-sept.	Marcillat-en-Combrailles	Réunion Pays de Montluçon - calage travaux CN2000	Véhicule CSA	179	5
29-sept.	Montluçon	Animation nature	Véhicule salarié	146	5
14-oct.	Mazirat	charte/cadastre	Véhicule CSA	173	
15-oct.	Marcillat-en-Combrailles	COFIL	Véhicule CSA	179	12,5
28-oct.	Montluçon	Réunion de travail Pays	véhicule salarié	146	5
2-nov.	Haut Cher	Confirmation terrain recalage périmètre	véhicule salarié	218	5
24-nov.	Marcillat-en-Combrailles	Réunion de concertation recalage périmètre	véhicule salarié	179	
28-nov.	Lignerolles	rencontre mairie	Véhicule CSA	158	
9-déc.	Haut Cher	Réunion verger + prépa formation agents	Véhicule CSA	183	24
16-déc.	Marcillat-en-Combrailles	Comité de pilotage	véhicule salarié	179	
			<b>Total :</b>	<b>3804</b>	
			<b>Coûts :</b>	<b>1 521,60 €</b>	<b>111,00 €</b>

## Mise en œuvre du Document d'Objectifs

### Site NATURA 2000

# Gorges du Haut-Cher

## Rapport d'activité 2010 - Annexes

- 1- Dossier de concertation adressé à chaque commune du site (*ex. commune de Mazirat*)
- 2- Courrier-type adressé aux propriétaires concernés par les propositions d'évolution de périmètre
- 3- Diaporama d'animation de la réunion d'information du 24/11/2010
- 4- Fiches constitutives du dossier de consultation sur le projet de recalage du périmètre
- 5- Copie de l'Arrêté préfectoral ouvrant le dispositif de contractualisation à la charte Natura 2000
- 6- Affiche d'information de contractualisation à la Charte Natura 2000
- 7- Diaporama d'animation du groupe de travail agricole " définition des MAET "
- 8- Compte-rendu du groupe de travail agricole du 18/02/2010
- 9- Diaporama de présentation du projet agro-environnemental à la CRAE Auvergne du 04/03/2010
- 10- Projet agro-environnemental du site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher "
- 11- Diaporama de présentation du projet agro-environnemental à la CRAE Auvergne du 22/11/2010
- 12- Diaporama d'animation du comité de pilotage du 25/03/2010
- 13- Diaporama d'animation du COPIL du 15/10/2010
- 14- Diaporama d'animation du COPIL du 16/12/2010
- 15- Relevé de conclusion de la réunion de travail Pays de Montluçon - CSA du 21/01/2010
- 16- Relevé de conclusion de la réunion de travail Pays de Montluçon - CSA du 09/06/2010
- 17- Relevé de conclusion de la réunion de travail Pays de Montluçon - CSA du 08/09/2010
- 18- Relevé de conclusion de la réunion de travail Pays de Montluçon - CSA du 28/10/2010
- 19- Projet de plan de communication du site Natura 2000
- 20- Programme de la formation des agents communaux du site et questionnaire
- 21- Diaporama d'animation de la 1<sup>e</sup> session de formation
- 22- copie-mail relatif à l'avis du CSA sur le classement de la rivière " le Cher "
- 23- copies-mails relatifs à l'analyse du projet de création de station d'Épuration de Teillet-Argenty
- 24- communiqué de presse de l'animation nature
- 25- copie d'article-presse informant la réalisation de l'animation nature
- 26- copie d'article presse relatif aux travaux de restauration des landes de Nerdre
- 27- Poster de présentation des landes de Nerdre
- 28- Poster de présentation du contrat Natura 2000 " Restauration des landes de Nerdre "
- 29- 1<sup>e</sup> volet de l'étude milieux " ouverts "
- 30- Tableau de bord de suivi des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site